

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 22 mars à 10 heures conformément aux convocations du 08 mars 2022.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 11 octobre 2021 ; compte de gestion 2021 ; compte administratif 2021 ; budget primitif 2022 ; questions diverses.

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars à 10 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 08 mars 2022.

Présents : Mesdames Alexandra JARRIGE, Eliane BONNEVIALE, Marie-Paule BRESSOULALY, Odile LAUBY, Nicole AURAND, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN

Excusée : Monsieur David ESPECHE qui donne procuration à Madame Alexandra JARRIGE

Secrétaire de séance : Madame Alexandra JARRIGE.

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour le président propose d'accueillir Monsieur Bernard DEFOSSE, président de l'ADMR, pour évoquer le projet numérique qui pourrait être mis en place avec le soutien du Conseil Départemental. Conscients des difficultés d'accès au numérique pour une partie de la population, les membres du CCAS approuvent l'idée de créer ce service pour la population et acceptent de participer au recensement des besoins sur la commune.

Puis le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2022/001 – COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion établi par le SGC Clermont Métropole et Amendes présente un résultat budgétaire 2021 de 12,00 € en recettes de fonctionnement et 1 390,40 € en dépenses de fonctionnement, soit un déficit de 1 378,40 euros. Ainsi, le résultat d'exécution 2021 s'établit à 521,77 € (excédent 2020 de 1 900,17 € et déficit 2021 de 1 378,40 €) est adopté à l'unanimité.

Délibération : affichée le 30/03/2022

transmise au Préfet le 30/03/2022

2022/002 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Alexandra JARRIGE est élue présidente pour l'examen du compte administratif 2021.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2021 de 521,77 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 30/03/2022

transmise au Préfet le 30/03/2022

2021/003 – BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2022.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 656,02 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 30/03/2022

transmise au Préfet le 30/03/2022

REPAS DES AINES

En raison de la situation sanitaire ce repas a initialement été reporté au 10 avril, date du 1^{er} tour de l'élection présidentielle. Après discussion, pour essayer de préserver une rencontre avec les aînés, la proposition d'un repas à Chadieu ou, à défaut, dans la salle des fêtes d'Authezat est retenue. Mme JARRIGE Alexandra est chargée de réserver une salle et de prévoir un traiteur.

PERMANENCES DU CCAS

Mme MIMY et M. FEUNTEUN proposent d'organiser, jusqu'aux vacances d'été, une permanence mensuelle du CCAS pour faciliter l'accès à ce service aux habitants.

2022/004 – LOYER «RESTOS DU CŒUR»

Par courriel en date du 18 février adressé à la commune d'Authezat, Madame GUILLOT, maire de Saint-Amant-Tallende propose aux communes dont sont originaires les utilisateurs des services des Restos du Cœur, de partager les frais de location du local, supportés par l'association. Treize communes sont concernées, chacune est sollicitée proportionnellement au nombre de familles accueillies.

La contribution pour Authezat est de 149 euros.

Les membres du CCAS, à l'unanimité acceptent de prendre en charge cette dépense.

Délibération : affichée le 30/03/2022

transmise au Préfet le 30/03/2022

Adoption des délibérations n°2022-001 à 2022-004

Fin de la séance à 11 heures 35.

Le Président,



Pierre METZGER.